

## Séance extraordinaire du conseil municipal du 26 juin 2018

### PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le mardi 26 juin 2018 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, madame la conseillère, Lisette Falker et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont absents : mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Danielle Perreault et messieurs les conseillers, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

#### **2018-06B-01**

#### **Adjudication de contrat - réaménagement et rénovation de l'hôtel de ville**

Après étude du rapport d'analyse de soumissions préparé par madame Élyse Chartrand, architecte de la firme *Lachance et Associée, architectes*, en date du 13 juin 2018, dans le cadre de la demande de soumissions publiques concernant le réaménagement et la rénovation de l'hôtel de ville ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal, suite aux recommandations de *Lachance & associée, architectes*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme *Les Entreprises Constructo*, ledit contrat, au coût de 210 749,18 \$, incluant les taxes ;

Que le conseil municipal autorise le transfert budgétaire d'une somme de 33 207 \$ provenant du poste budgétaire 02 452 35 449 *Collecte matières organiques* ainsi que l'appropriation de 33 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté, aux fins de couvrir une partie des dépenses reliées à ce projet ;

Que ces sommes soient transférées au poste budgétaire 23 020 20 722 *Rénovation entretien immeubles municipaux*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Période de questions**

Aucune personne n'étant présente, il n'y a eu aucune intervention.

2018-06B-02

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h03.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire

\_\_\_\_\_  
Madeleine Barbeau, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 27<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire